


DID YOU KNOW?

AN INFORMATION SHEET FOR ST. JOHN AMBULANCE MEMBERS

BRIGADE ASSESSMENT PROCESS (BAP)

September 1995

Vol. 2 No. 9

 **DID YOU KNOW** that the Brigade Assessment Process (BAP) is *part of* the Brigade Training System (BTS)? It is the formal testing process which must be successfully completed by each Brigade member annually, to maintain independent patient care status. The BAP examines all aspects of patient care skills and knowledge required by Brigade members to meet the varied needs of their patients and the expectations of the public they are serving.

The BAP is organized by the Divisional Training Officer (DTO) at an appropriate time in the training cycle. It consists of two stages:

- ◆ theoretical, written test which covers all the BTS material
- ◆ individual practical assessment dealing with different patient situations

BAP Evaluators are the key to successful assessment of Brigade members. They are responsible for:

- ◆ assessing the knowledge, attitude and skill levels of members
- ◆ completing necessary forms
- ◆ recommending necessary follow-up training requirements
- ◆ noting strengths and weaknesses within a unit's training program
- ◆ ensuring high quality BTS programs
- ◆ facilitating consistency and improvements within the BTS

Annual certification can be achieved through a travelling team of qualified evaluators, or through trading BAP evaluators among divisions. Having someone from outside your division act as an evaluator helps ensure fairness and high standards.

BAP Evaluators must satisfy the following minimum prerequisites:

- ◆ meet or exceed the requirements of the BTS Level being evaluated

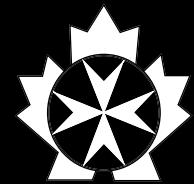
- ◆ orientation with the current certifying year evaluation material
- ◆ qualification as NITDP First Aid and CPR Instructor (preferred), Registered Nurse, Physician or ambulance attendant (ie. EMT, EMA, EMCA) with a full understanding of the BTS content standards and limitations (more than one Evaluator may be required to meet all areas of the BTS)
- ◆ availability and willingness to conduct BAP Evaluations, provide ongoing monitoring of the program and individual development of members

If you are not successful at the BAP, don't panic. You will have another chance. However, it is important to identify your weak areas and work on them, with the help and advice of your DTO. The BAP may be used as an individual learning tool.

The **Comprehensive Challenge Assessment (CCA)** is for members who want to "challenge" the BAP because their qualifications are equivalent or superior to BTS Level 1. A Training Officer will decide if BTS training is required before assessment. The challenge consists of a full battery of written questions and a minimum of three practical scenario assessments encompassing all of the major skills of BTS Level 1. Only BAP Level 1 may be challenged, and a member may attempt the challenge only once in a calendar year.

The BTS certification level of a member defines the type of service the member is qualified to perform.

Each year that a member successfully completes the BAP, a Brigade Training System Certificate for the appropriate level will be issued. Recognition of a member's current level of certification (1, 2 or 3) is indicated by a coloured pin worn on the left collar of the uniform shirt or jacket.



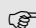
LE SAVIEZ-VOUS?

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION
DES MEMBRES DE L'AMBULANCE SAINT-JEAN

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA BRIGADE (PÉB)

Septembre 1995

Vol. 2, n° 9

 **SAVIEZ-VOUS** que le Processus d'évaluation de la Brigade (PÉB) fait partie du Système de formation de la Brigade (SFB)? Le PÉB est le processus de contrôle formel que doit terminer tous les ans avec succès chaque membre de la Brigade pour conserver son statut de dispensateur indépendant de soins aux malades ou aux blessés. Le PÉB examine la totalité des connaissances pratiques et théoriques que doivent posséder les membres de la Brigade pour répondre aux différents besoins des sujets sous leurs soins et aux attentes du public qu'ils desservent.

L'ODF organise le PÉB à un moment approprié du cycle de formation. Le PÉB compte deux volets :

- ♦ un examen théorique qui porte sur l'ensemble de la matière traitée dans le SFB;
- ♦ une évaluation pratique individuelle qui comporte différentes situations nécessitant la prestation de soins aux malades ou aux blessés.

Les examinateurs du PÉB sont la clé d'une évaluation réussie des membres de la Brigade. Ils leur incombent :

- ♦ d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques des membres ainsi que leur attitude;
- ♦ de remplir tous les formulaires et les dossiers nécessaires;
- ♦ de recommander les formules de rattrapage nécessaires à la satisfaction des exigences en matière de formation;
- ♦ de noter les forces et les faiblesses du programme de formation offert par une unité;
- ♦ de s'assurer que tous les programmes du SFB sont de la meilleure qualité possible;
- ♦ de favoriser la cohérence et l'apport d'améliorations au sein du SFB.

L'évaluation annuelle peut être menée par une équipe d'examineurs ambulants ou par des examinateurs appartenant à d'autres divisions (échange d'examineurs). Le fait de confier cette tâche à une personne ne faisant pas partie de votre division aide à assurer l'équité du processus et le respect de normes élevées.

Les examinateurs du PÉB doivent satisfaire aux conditions minimums suivantes :

- ♦ remplir ou dépasser les exigences propres au niveau du SFB qui est l'objet de l'évaluation;

- ♦ avoir suivi un programme d'orientation fondé sur le matériel d'évaluation utilisé dans l'année de certification en cours;
- ♦ être un instructeur de secourisme et de RCR diplômé du PNFI (de préférence), une infirmière, un médecin ou un ambulancier (c.-à-d. technicien médical d'urgence, infirmier-secouriste, préposé aux soins médicaux d'urgence) et avoir une excellente compréhension des normes et des limitations du SFB (il peut être nécessaire d'avoir plus d'un examinateur pour traiter tous les aspects du SFB);
- ♦ avoir le temps de tenir des séances d'évaluation du PÉB et être prêts à assurer un contrôle continu du programme de formation et des progrès individuels des membres de la Brigade.

Si vous échouez le PÉB, ne paniquez pas. Vous aurez la chance de vous reprendre. Toutefois, il est important que vous connaissiez vos faiblesses et que vous travailliez à les corriger. Pour ce faire, obtenez l'aide et les conseils de votre ODF. Le PÉB peut servir d'outil d'apprentissage personnel.

L'évaluation complète de type défi est réservée aux membres de la Brigade qui veulent "défier" le PÉB parce que leurs compétences sont équivalentes ou supérieures à celles correspondant au niveau 1 du SFB. Tout membre qui désire "défier" le PÉB doit faire part de son intention à un officier de la formation, qui décidera si le candidat doit recevoir une formation du SFB préalablement à l'évaluation. Cette évaluation comporte une multitude de questions théoriques et un minimum de trois évaluations pratiques portant sur les principales techniques enseignées au niveau 1 du SFB. Seul le niveau 1 du PÉB peut être "défié". Un membre de la Brigade ne peut passer une évaluation complète de type défi qu'une seule fois par année civile.

Le niveau de certification du membre détermine le type de service que celui-ci est habilité à dispenser.

Un membre de la Brigade reçoit un certificat du SFB à chaque année où il a satisfait aux normes du PÉB. Les membres de la Brigade portent une épinglette de couleur du côté gauche de leur collet de chemise ou de veste indiquant le niveau du SFB (1, 2 ou 3) qu'ils ont terminé avec succès.